

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 28 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit mai à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel  
M. GAGNAIRE Bernard  
M. QUÉRAT David  
M. RABUT André  
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine  
M. GUEDON Serge  
Mme MATTANA Nathalie  
Mme MILLET Sabine  
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

**Objet : APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**  
2021.04.03

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la fermeture de l'école de SAINTE-AGATHE-EN-DONZY, la commune prend traditionnellement en charge le transport scolaire des enfants de la commune fréquentant l'école publique de Bussières.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE de verser au titre de l'année scolaire 2020/2021 la somme de 110.00 € par élève dont les noms suivent :

- CHARNAY Mélyne
- BONNET Charlie
- LION Maëlie
- LION Malo

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à STE-AGATHE-EN-DONZY, le 06 Juillet 2021  
Le Maire,

Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210528-20210403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021  
Affichage : 06/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

